



俊安集團
GENERAL NICE GROUP

GENERAL NICE RESOURCES (HK) LTD.
俊安資源(香港)有限公司

7/F, Lippo Leighton Tower, 103 Leighton Road,
Causeway Bay, Hong Kong
香港銅鑼灣禮頓道103號力寶禮頓中心7樓
Tel 電話 : (852) 3921 9900
Fax 傳真 : (852) 2808 0883

**Monsieur Le Ministre des
Mines et Carrières et de l'Energie
de Burkina Faso
Mon. Salif Lamoussa KABORE
01 BP 644
OUAGADOUGOU 01**

Objet : Proposition écrite de l'Etat
Correspondance avec Madame Le Secrétaire Permanent
Lettre Numéro 12-252/MMCE/CAB du 25/10/2012

Affaire : GNIM Co. Ltd contre l'Etat de Burkinabé

Monsieur Le Ministre,

SANS PREJUDICE

Nous avons récemment reçu une copie de votre courrier en date du 25 octobre 2012 destiné à Madame Le Secrétaire permanent de CAMC-O concernant la médiation entre notre entreprise GNIM Co. Ltd et le gouvernement de Burkinabé.

Votre courrier est une réponse à la correspondance datée du 16 septembre 2012 de Madame Le Secrétaire Permanent de CAMC-O relative à la défection des membres du gouvernement de Burkina Faso, lors de notre dernière réunion, le 15 octobre 2012 dans les locaux de CAMC-O à Ouagadougou.

Dans votre courrier du 25 octobre 2012, vous avez réaffirmé la volonté du gouvernement de Burkinabé de rembourser les sommes engagées par GNIM Co. Ltd, dans le cadre de l'exécution des études, conformément à nos accords légaux. (Protocole, comprenant des annexes datées d'octobre 2010 et révisées le 26 mars 2011).

Ainsi que convenu dans le processus de CAMC-O, GNIM Co. Ltd réclame une compensation de trente millions et sept cent mille Dollars Américains. La défection des membres du gouvernement de Burkinabé le 15 octobre 2012, ainsi que la lettre de Madame La Secrétaire Permanente de CAMC-O DU 25 octobre 2012, ont démontré le retrait du gouvernement de Burkinabé du processus de CAMC-O, dont l'objectif était de régler cette affaire à l'amiable.

GNIM Co. Ltd considère l'existence du protocole valide, déclare que le gouvernement de Burkinabé a failli à ses engagements, et de ce fait, utilise son droit d'informer la Chambre Internationale de Commerce de Paris de ce conflit afin de



俊安集團
GENERAL NICE GROUP

GENERAL NICE RESOURCES (HK) LTD.
俊安資源(香港)有限公司

7/F, Lippo Leighton Tower, 103 Leighton Road,
Causeway Bay, Hong Kong
香港銅鑼灣禮頓道103號力寶禮頓中心7樓
Tel 電話 : (852) 3921 9900
Fax 傳真 : (852) 2808 0883

bénéficiaire d'une procédure d'arbitrage, conformément aux dispositions prévues par le protocole. Toute communication relative à la compensation des sommes engagées par GNIM Co. Ltd ne doit pas être considérée comme une restriction de nos droits sur le Projet Minier Tambao Manganese.

GNIM Co. Ltd conserve dans sa totalité la propriété intellectuelle des documents, études et rapports réalisés dans le cadre du protocole jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé, exécuté et complété. Dans cette attente, ces documents ne devront, et ne pourront être utilisés par le gouvernement de Burkinabé ou toute autre entité, publique ou privée, sans l'accord expresse et écrit de GNIM Co. Ltd ou ses filiales.

En d'autres termes, GNIM Co. Ltd exprime sa volonté de désigner et nommer une troisième partie dans l'affaire chargée d'examiner et évaluer dans son intégralité, les différents procédés qui ont conduit à cette situation juridiquement contestable et, qui ne joue en aucun cas, en la faveur du gouvernement de Burkinabé concernant son engagement envers les accords liés aux investissements internationaux. Cette investigation comportera les prétentions financières, présentes et futures, de l'entreprise. La troisième partie dans l'affaire sera constituée d'un groupe d'experts indépendants (et internationalement reconnus), désignés par GNIM Co. Ltd et le gouvernement de Burkinabé.

Si aucun accord n'est trouvé avant le 15 novembre 2012, GNIM Co. Ltd se verra dans l'obligation de poursuivre devant une juridiction internationale, le gouvernement de Burkinabé et/ou les personnes physiques, responsables de cette situation. Tous les coûts liés à cette action judiciaire s'ajouteront aux réclamations financières de GNIM Co. Ltd au gouvernement de Burkinabé.

GNIM Co. Ltd a la ferme intention de collaborer avec le gouvernement de Burkinabé afin d'assurer le développement social et économique introduit par l'exploitation du projet Minier Tambao Manganese. Nous sommes attachés à notre longue relation avec le gouvernement de Burkinabé, et désirons par-dessus tout, trouver un accord honorable, respectable, applicable et durable pour nous tous.

Nous vous souhaitons une bonne réception de ce courrier, et vous prions, Monsieur Le Ministre de croire en l'expression de notre très haute considération.

Salutations distinguées,
Pour le compte de l'entreprise GNIM Co. Ltd

Jaffe Lau Yu
Directeur Général de GNR Hong Kong Ltd